

CONSEIL MUNICIPAL

25 Février 2016

Le **vingt-cinq février deux mil seize**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, Maire.

Présents : Bernard Riant, Maire

Véronique PIERRON, Richard GAUTIER, Joël NAIN, adjoints

Martine CHEVALLIER, Jean Michel GUYOT, Dany MOINE, Maurice POULIN, Jean DELOFFRE, Frédéric MAGNIER, Thierry GUENARD, Maryline RENAUDIN, Jean François CAPOLUNGO

Absents excusés :

Mathieu DEBAIN (pouvoir à Bernard Riant), Nadine DURAND (pouvoir à Jean François CAPOLUNGO)

Secrétaire de Séance :

Véronique PIERRON



MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

- Ajout du point suivant : avis du Conseil Municipal sur l'installation classée Société SAS YOPLAIT pour une extension d'activité et augmentation du plan d'épandage)
- Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés.

1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 28 Janvier 2016

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés.

2 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Pas de dossier

3 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

Journée internationale de la forêt : Joël NAIN et Véronique PIERRON ont rencontré Mr KOWALCZYK pour l'organisation de la randonnée qui aura lieu le 21 Mars 2016, en sa présence. Confirmation de la participation de quelques enfants de l'IME Grattery et des écoles.

Intervention l'ADAPT : En plus de l'article dans le journal « La Vie », un reportage sur M6 le 12 février dans le journal du 12/45 est venu mettre en valeur le travail de réinsertion de cet organisme.

Les enfants sont toujours aussi participatifs et attendent avec impatience le jeudi 3 Mars pour pouvoir échanger de vive voix avec un mal voyant.

La dernière séance du 10 Mars sera consacrée au bilan de ces 7 interventions.

Partenariat LPO (ligue protection des oiseaux) toujours dans le cadre des NAP (nouvelles activités péri scolaires) 1^{ère} séance le 17 mars 2016 sur la reproduction.

Centre de Loisirs : vacances de Février : activités au centre, visite à l'IME avenue de Grattery, après midi récréatif à Auxerre Expo transformé pour l'occasion en parc d'activités géant.

Les vacances se sont clôturées par une « boom » à laquelle ont participé une vingtaine d'enfants.

PPMS : (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

A la demande de la Préfecture ce plan, dans lequel on retrouve les bons réflexes en cas d'accidents majeurs, doit être mis en place dans nos écoles. Il le sera en parfaite collaboration avec la gendarmerie et les Directrices d'écoles. Véronique PIERRON prendra contact avec l'Adjudant Chef COURTEAU dès le Mercredi 9 Mars prochain.

Conseil d'école : le prochain conseil d'école aura lieu le 14 Mars 2016 à 18 heures

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Joël NAIN

Des ronds de puits ont été installés à l'entrée de Vallan (côté Chevannes) et dans les Brivaux 2 sur le terre plein pour éviter la circulation des voitures sur les trottoirs.

L'abattage d'arbres situés vers l'aire de jeux de la salle de la fontaine a été effectué par un administré ce qui a permis une économie de 1 400 euros.

Collecte des sapins : la collecte qui a été effectuée entre les 11 et 18 janvier 2016 a permis de récupérer 18 tonnes de sapins (un record : 14.340 T en 2015) sur les différents points de regroupement des communes de la communauté.

Comme chaque année le « Lions club d'Auxerre » organise une collecte de vêtements, chaussures et sacs sur la commune (sous le préau de l'école élémentaire le samedi 2 avril avec ramassage le dimanche 3 avril).

Joël NAIN prendra contact pour repousser la date, le 3 avril étant le jour du vide grenier sur la Commune.

Cimetière : Jean DELOFFRE a terminé le travail de recensement des concessions à renouveler (1921 à 2013).

Les 52 concessions ont été marquées. Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat de Mairie.

Devis forêt communale :

Le montant des travaux d'élagage s'élèveraient à 3 790 euros HT.

Ces travaux restent à valider lors d'un prochain conseil municipal.

Commission Travaux

Rapporteur : Bernard RIANT

RAS

Commission Voirie Assainissement

Rapporteur : Bernard RIANT

Commission Animation*Rapporteur : Richard GAUTIER*

Le vide grenier aura lieu le dimanche 3 avril 2016

Les inscriptions pour les Vallannais auront lieu le vendredi 18 Mars de 16 h 30 à 19 heures.

Les inscriptions pour les extérieurs auront lieu le samedi 26 Mars de 9 heures à 12 heures.

4 ml gratuits pour les habitants de la commune, 3 euros le ml supplémentaire et 2 euros pour un véhicule (en fonction de la place).

Commission Accessibilité*Rapporteurs : Véronique PIERRON et Joël NAIN*

Salle de la Fontaine :

Véronique PIERRON et Joël NAIN présentent les différents devis concernant les travaux d'accessibilité à la salle de la Fontaine. Les détails techniques et les prix sont présentés, conformément au descriptif établi par la maîtrise d'œuvre.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, retient les devis suivants :

		HT
Entreprise LEMAIRE	Lot travaux intérieurs	7 318,86
Entreprise TTB	Lot travaux extérieurs	5 773,63
Entreprise DIEUDONNÉ	Electricité	714,00
TOTAL		13 806,49

COMMISSION Aménagement de la Place Communale*Rapporteur : Véronique PIERRON*

RAS

4 - ENQUÊTE PUBLIQUE YOPLAIT : avis

La commune a reçu, par voie électronique, le document d'enquête publique sur le projet YOPLAIT à Monéteau.

Ce document représente plus de 400 pages.

L'impact sur la commune ne concerne que le plan d'épandage des boues effectué sur le territoire de la commune par les agriculteurs concernés.

Le Maire donne au conseil les grandes lignes du projet.

Après discussion, le Conseil Municipal n'étant pas compétent pour apprécier les paramètres chimico-techniques du projet d'épandage, décide, à l'unanimité des présents et représentés de n'émettre aucun avis.

5 - LIGNE DE TRÉSORERIE - Décision n° 2/2016

Le Maire informe le Conseil Municipal que la ligne de trésorerie est à échéance.

La proposition de renouvellement est la suivante :

Montant : 50.000 €

Durée : 12 mois,

Taux : taux variable « Euribor 3 mois moyenné » + 1,87%

Commission d'engagement : néant

Frais de dossier : 150 €

Mise en place des fonds : par crédit d'office

Remboursement des fonds avant l'échéance : par débit d'office

Périodicité de calcul des intérêts : trimestrielle, par débit d'office

Remboursement total du capital à l'échéance : par débit d'office.

Le conseil municipal prend acte de ce renouvellement effectué dans le cadre de la délibération 2014/24 donnant au Maire délégation pour effectuer cette opération.

6 - PERSONNEL COMMUNAL - contrat CUI

Renouvellement du contrat unique d'insertion à compter du 1^{er} avril 2016 et jusqu'au 31 mars 2017. La commune recevra une compensation financière et sera exonérée partiellement des charges patronales de sécurité sociale sur la base du taux fixé par l'arrêté du Préfet de Région.

Temps de travail : 26h

Taux horaires : smic

Profil : agent technique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité des présents et représentés pour le renouvellement du contrat CUI pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

7 - AUTORISATION ESTER EN JUSTICE

Dans le cadre de l'affaire qui oppose la Commune à M. TELLIER Eddy, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des présents et représentés

- le Maire à représenter la Commune dans la cadre de l'action portée devant le Tribunal Correctionnel d'Auxerre et de confier la défense de ses intérêts à Maître REVEST Bernard, avocat au barreau d'Auxerre

8 - ACQUISITION MATÉRIEL DESHERBAGE

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé, en avril 2015, d'adhérer à un Plan de désherbage groupé avec les communes de St Bris le Vineux et Quenne.

Le plan de désherbage est actuellement en cours de réalisation. Les préconisations indiquées dans les conclusions de l'audit du diagnostic des pratiques phytosanitaires suggère, pour aller plus loin dans la démarche du « zéro phyto », l'acquisition de matériel alternatif de désherbage.

Le Maire propose l'achat de ce matériel.

Le montant d'acquisition de ce matériel s'élève à 6.021€ HT - 7.249,20€ TTC

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Désignation	HT		Montant
bineuse sarcleuse	797,00	AESN	3 010,50
Débrousailluses	5 224,00	Région	1 806,30
		Commune	1 204,20
	6 021,00		6 021,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- retient les devis de l'entreprise ALABEURTHE pour un montant de 6.021 € HT
- adopte le plan de financement ci-dessus mentionné,
- dit que la qualification budgétaire de l'opération sera HT
- charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions afférentes à ce projet auprès de :
 - l'Agence de l'Eau Seine Normandie
 - la Région Bourgogne-Franche Comté
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires pour ce dossier.

9 - MOTION POUR LE MAINTIEN DU COLLÈGE BIENVENU MARTIN

Nous avons appris, par la presse, que le Conseil Départemental de l'Yonne envisageait la fermeture du collège Bienvenu Martin.

Nous déplorons la méthode, brutale et dénuée de toute concertation.

Ce collège de qualité dispose d'une équipe éducative performante, à l'écoute de nos collégiens et toujours disponible. Bienvenu-Martin produit d'excellents résultats et bénéficie d'une bonne notoriété.

Nous ne comprenons pas qu'il soit ainsi menacé de fermeture, sans qu'aucune raison sérieuse n'ait été avancée.

Bienvenu-Martin est le seul collège de l'Auxerrois porteur du réseau d'éducation prioritaire. Le fermer viendrait mettre à mal tous les efforts menés depuis des années par les enseignants.

Les collégiens et les parents d'élèves de notre commune sont satisfaits de leur condition d'enseignement. Les équipes enseignantes sont motivées et désireuses de continuer d'accomplir leur travail au service des élèves.

Tout est donc réuni pour que le collège poursuive sa mission de service public.

Ainsi, pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal de VALLAN, à l'unanimité des présents et représentés :

- exige le maintien du collège Bienvenu-Martin et demande fermement au Conseil Départemental de se prononcer en ce sens.

10 - COMMUNICATIONS

Une erreur s'est glissée dans le compte-rendu du conseil municipal de septembre 2015. Il fallait lire, concernant les travaux de peinture, 3.846,62 € et non 3.523.82 €.

Prochaine réunion du Conseil : 31 Mars 2016

Séance est levée à 22 h 20

Fait et délibéré, le 25 février 2016.



Le Maire,
Bernard RIANNT